

## Solveig Halloin condamnée en diffamation après ses accusations de viol envers Philippe Caubère



Par Jean-Loup Adenor

La militante antispéciste Solveig Halloin a été condamnée à 1 000 euros de dommages-intérêts et 500 euros d'amende pour diffamation à l'encontre de l'acteur de théâtre et metteur en scène Philippe Caubère. En 2018, elle l'avait accusé de viol. Des accusations classées sans suite par la justice.

Le temps judiciaire n'est pas le temps médiatique. La militante antispéciste **Solveig Halloin** a été condamnée, ce jeudi 17 septembre, pour diffamation par le tribunal correctionnel de Paris. Début 2018, elle avait décrit dans un post *Facebook* les viols que lui aurait fait subir l'acteur de théâtre et metteur en scène **Philippe Caubère**, avec qui elle avait entretenu une liaison.

La vague #MeToo traverse alors la France et la parole de nombreuses femmes victimes de violences se libère, entraînant un mouvement de solidarité sans précédent. Parmi ces voix : celle de Solveig Halloin, qui raconte une histoire glaçante de violence. Une histoire qu'aucun élément matériel n'est jamais venu étayer. « *Solveig, on te croit* », disent pourtant les collages sur les murs de Paris.

### Une « arnaque au féminisme »

« Ça a été d'une extrême violence, confie Philippe Caubère à *Marianne*. Sur le coup, je n'ai pas bien compris ce qui se passait, ni vraiment eu le temps de réfléchir, j'ai simplement répété que tout ça était faux. Mais ça a pris une telle importance médiatique. » Car les déclarations de Solveig Halloin dépeignent Philippe Caubère comme un sadique pathologique responsable de viols, de meurtres et d'actes de barbarie.

Comment expliquer une telle dénonciation ? *« C'est une arnaque, une arnaque très grave car elle a usurpé une cause capitale, la lutte contre les violences faites aux femmes, pour faire parler d'elle. C'est aussi et d'abord pour ça que je suis heureux que la justice soit passée et qu'elle ait reconnu la diffamation. Symboliquement, c'est important »*, se console Philippe Caubère. Solveig Halloin avait même incité, dans le post Facebook à l'origine de la plainte, d'autres femmes supposément victimes du comédien à se signaler.

Deux ans après le classement sans suite de l'enquête préliminaire portant sur la plainte pour viol de Solveig Halloin, en février 2019, aucune autre victime n'a porté plainte. Certaines femmes citées par la militante et interrogées par les enquêteurs ont même nié avoir été abusées par l'acteur.

### **Une accusatrice absente**

Solveig Halloin est aujourd'hui encore poursuivi par Philippe Caubère pour « dénonciation calomnieuse ». Et l'acteur ne compte pas abandonner : *« Je tiens absolument à ce que ces plaintes soient maintenues. On n'a pas le droit - hommes, femmes, peu importe - de porter de telles accusations contre quelqu'un car on ne trouve pas d'autre moyen de faire parler de soi. »* Reste à savoir si la militante viendra, cette fois-ci, assumer ses propos et défendre ses accusations devant la justice. Jusqu'à présent, Solveig Halloin ne s'est jamais présenté devant les juridictions, estimant sur ses réseaux sociaux que la justice était *« complice des violeurs »*.

Lors de l'audience, qui s'est tenue le 18 juin dernier, l'avocate de Philippe Caubère, **Marie Dosé**, résumait l'affaire Halloin en ces termes : *« Je rédige une plainte, je la transmets à des journalistes, puis je fais des vidéos où j'explique comment Caubère m'a violée. Tout cela avant même que l'enquête préliminaire ne soit confiée à un service d'enquête ni ne soit d'ailleurs même ouverte. Et pendant ce temps, mon client, sa femme et sa fille vivent un enfer. »* ■